

MAIRIE DE PROPRIANO



6, Avenue NAPOLEON III  
20110 PROPRIANO  
04.95.76.00.44  
04.95.76.20.60  
Secrétariat du Maire

Propriano, le 29 Septembre 2025

ARRETE No 2025-065

Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil  
pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)

- Le Maire de la Commune de Propriano ;
- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24.05.2020.
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le **4 Octobre 2025 à 14H30**.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- **Article 1er** : Monsieur Charles, Virgile CAVALLI, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir le 04 Octobre 2025 les fonctions d'Officier d'état-civil, notamment pour célébrer à 14H30 le mariage de Monsieur Dominique, Aldin CAVALLI CONSTANT, et Mademoiselle Marie-Pierre ALESSANDRINI.

- **Article 2** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Fait à Propriano, le 29 Septembre 2025

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20250929-2025-064-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2025